

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 28/11/2025

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparrouquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25/11/2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, Solenne LOUROT-MARTIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Sébastien MICHAUD a donné pouvoir à Jocelyne ALLEMAND

André GUISES a donné pouvoir à Laurent DESHAYES

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Jérôme MARTY et David ROUZIES

Secrétaire de séance :

Axel BERTRAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 12/09/2025

Le compte rendu du 12 septembre 2025 est approuvé avec 1 abstention et 7 votes en faveur.

2. Chats errants sur la commune

La proposition de convention de la clinique vétérinaire de Cordes-sur-Ciel est retenue car elle se trouve être la mieux-disante en termes de tarifs.

Axel BERTRAND est chargé de contacter la clinique afin d'affiner la procédure à suivre pour y emmener les animaux, qui seront piégés par nos propres moyens, ainsi que pour finaliser la convention et obtenir leurs coordonnées de paiement.

Voté à l'unanimité.

3. SICA de Vaour

Cet atelier de découpe qui a été créé en 1983 et transformait 40 tonnes de produits et comptait 20 adhérents avant son incendie en 2018 (pour un CA de 36 000€ avec un résultat net de 14 000€) a nécessité des travaux de reconstruction d'environ 600 000€. Leur assurance n'ayant pas pris en charge

l'intégralité des frais, il reste environ 50 000€ à payer afin de régler les artisans qui ont réalisés les travaux, sachant que les travaux sont terminés à ce jour, seules restent les factures à payer.

A noter que depuis la réouverture du site, 13 adhérents l'utilisent, notamment des artisans, ainsi que des agriculteurs.

Il est proposé aux élus de participer à cet effort par le biais d'une subvention communale de 750€.

1 vote contre / 7 votes pour.

4. Carte-cadeaux pour les habitants

Comme chaque année, il est proposé d'offrir aux habitants une carte-cadeau Intermarché d'une valeur de 20€ (payée à hauteur de 10€ par la commune + 10€ par Intermarché).

Voté à l'unanimité.

5. Eclairage public

M. le Maire et Axel BERTRAND ont programmé les éclairages publics de la place de l'église, ainsi que ceux de la place Claude LOUPIAS ; en revanche, il a été remarqué certains dysfonctionnements.

Nous allons repasser pour programmer les luminaires sur les plages suivantes : 06h00-08h30 puis 17h00-22h00.

6. Aménagement de la cour de l'école

Ce sujet continue d'être une priorité du Conseil Municipal ; il a été mentionné la nouvelle cour de l'école du Ségur qui est recouverte de copeaux de bois. Guilhem MARTY va contacter leur maire afin d'échanger sur leur projet et obtenir plus d'informations.

7. Déploiement de la fibre (internet)

Les dernières zones de la commune sont en train d'être déployées :

- Mas Degou
- La Plaine (élevage de chiens)
- Le chêne rouge

8. Dates des prochaines élections municipales

Le premier tour des élections municipales sera le 15 mars 2025.

Le nombre légal de conseillers municipaux est de 7 personnes, avec une tolérance de plus ou moins 2 personnes.

9. Questions diverses

- **Installation de compteurs forains sur la place de l'église et à La Mafresié**

Nous avons demandé des modifications sur le devis reçu ; il faudra contacter le SIERC pour voir si la convention d'installation peut être faite sur un terrain privé.

- **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Cette commission de la 4C réparti le coût des compétences transférées ou rétrocédées par les communes à la 4C.

M. le Maire explique que pour notre commune sur l'année 2025, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 8700€ TTC ; une fois TVA déduite, nous devons rembourser 7272€ à la 4C.

Au niveau des dépenses d'investissement, celles-ci s'élèvent à 31642€ TTC ; une fois TVA déduite, ainsi que le FAVIL (fonds de développement territorial) pour un montant de 4500€, nous devons 21951€ à la 4C.

Ceci étant exposé aux conseillers municipaux, les montants devront être validés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **Aménagement de l'intersection à La Vaysse**

Suite à la demande d'Administrés, nous allons rapidement étudier l'aménagement de ce carrefour dangereux, ainsi que la possible installation de panneaux stop.

- **Poubelles au Crouzet**

Les poubelles de la fromagerie ont été déplacées en bordure de route, proche du hangar de Guilhem MARTY (D34 - Route de Laguépie).

- **Locataire au presbytère**

Le locataire nous a informé vouloir quitter le logement ; nous sommes en attente de sa lettre de résiliation.

- **Cimetière**

Il est prévu de planter du jasmin grimpant le long du mur

- **Passerelle du Candou**

L'inauguration de la passerelle aura lieu au printemps.



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 09/01/2026.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.

Le Maire,
Laurent DESHAYES.

Signature du Maire et cachet de la Mairie

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.